

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00581

Numéro SIREN : 821 124 005

Nom ou dénomination : 4JTN

Ce dépôt a été enregistré le 10/04/2018 sous le numéro de dépôt 1733

4JTN
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros
Siège social : ZONE INDUSTRIELLE DES SIX CROIX
44480 DONGES
821 124 005 RCS SAINT-NAZAIRE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 DECEMBRE 2017**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2017 s'élevant à -4 239 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -4 239 euros

Au compte "report à nouveau" -4 239 euros
S'élevant ainsi à -4 239 euros

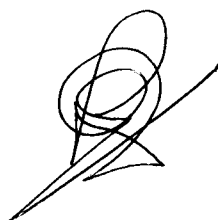
L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

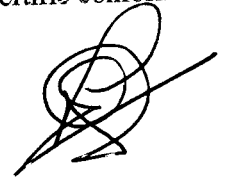
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 décembre 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Michel LECUYER



Certifié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'Z' shape with a long horizontal stroke extending to the right.

4JTN

**ZONE COMMERCIALE DES SIX CROIX
44480 DONGES**

HOLDING

**COMPTES ANNUELS
au 30 juin 2017**

BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 30/06/2017	Net au 19/06/2016
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	734,00	89,71	644,29	
Immobilisations financières				
Participations	6 190,00		6 190,00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 924,00	89,71	6 834,29	
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Créances diverses	1 588,80		1 588,80	
Disponibilités	1 822,77		1 822,77	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 411,57		3 411,57	
TOTAL ACTIF	10 335,57	89,71	10 245,86	0,00

BILAN PASSIF

	Net au 30/06/2017	Net au 19/06/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	6 000,00	
<i>Résultat de l'exercice</i>	-4 238,94	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 761,06	
DETTES		
Emprunts et dettes financières divers	5 810,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 674,80	
TOTAL DETTES (1)	8 484,80	
TOTAL PASSIF	10 245,86	0,00
(1) Dont dettes à moins d'un an	8 484,80	

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 20/06/2016 au 30/06/2017 (13 mois)	Du 20/06/2015 au 19/06/2016 (13 mois)	Variation	
			Montant	%
Autres produits d'exploitation				
Autres produits	0,20		0,20	
Total des produits d'exploitation	0,20		0,20	
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	4 148,43		4 148,43	
Dotations aux amortissements s/ immobilisation	89,71		89,71	
Autres charges	1,00		1,00	
Total des charges d'exploitation	4 239,14		4 239,14	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4 238,94		4 238,94	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	4 238,94		4 238,94	
TOTAL DES PRODUITS	0,20		0,20	
TOTAL DES CHARGES	4 239,14		4 239,14	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	4 238,94		4 238,94	

ANNEXE

■ INTRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2017, dont le total est de 10.245,86 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des charges est de 4.239,14 Euros et dégageant un déficit de 4.238,94 Euros.

L'exercice a une durée de 13 mois, recouvrant la période du 20 juin 2016 au 30 juin 2017.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan comptable général homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

■ ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		734,00			734,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		734,00			734,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations et créances rattachées		6 190,00			6 190,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		6 190,00			6 190,00
TOTAL DES IMMOBILISATIONS		6 924,00			6 924,00

ANNEXE

■ ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel de bureau, informatique et mobilier		89,71		89,71
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		89,71		89,71
TOTAL DES AMORTISSEMENTS		89,71		89,71

Méthodes et durées d'amortissements pratiqués sur les biens neufs :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Matériel de bureau, informatique et mobilier :	Consommation temps	sur 5 ans

ANNEXE

■ ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
ÉTAT DES CRÉANCES				
Actif circulant				
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	515,80	515,80		
Débiteurs divers	1 073,00	1 073,00		
TOTAL DES CRÉANCES	1 588,80	1 588,80		
	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an, 5 ans au +	A plus de 5 ans
ÉTAT DES DETTES				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 674,80	2 674,80		
Groupe et associés	5 810,00	5 810,00		
TOTAL DES DETTES	8 484,80	8 484,80		

ANNEXE

■ PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	178,00
TOTAL DES PRODUITS À RECEVOIR	178,00

ANNEXE

■ CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 068,00
TOTAL DES CHARGES À PAYER	1 068,00

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

Olivier MARION
Laura MOYON
Johann CARDES

4JTN

SAS au capital de 6 000 €

Z.I. des SIX CROIX

44480 DONGES

821 124 005 RCS SAINT-NAZAIRE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 30/06/2017



tél. 02.51.10.09.10 fax 02.51.10.09.11 web www.ecmarion.fr
101, avenue François MITTERRAND - BP 47 - 44611 SAINT-NAZAIRE CEDEX

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

Olivier MARION
Laura MOYON
Johann CARDES

4JTN

SAS au capital de 6 000 €

Z.I. des SIX CROIX

44480 DONGES

821 124 005 RCS SAINT-NAZAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/06/2017

A l'assemblée générale des associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire du 21 février 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 4JTN relatifs à l'exercice clos le 30/06/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 22/06/2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- L'annexe des comptes annuels expose au paragraphe « Valeurs immobilisées » que les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié, la correcte application de ce principe aux titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

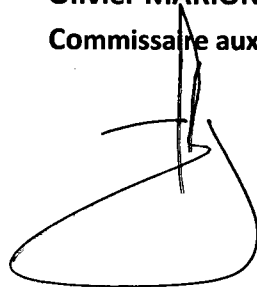


- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT-NAZAIRE,
Le 01/12/2017

**Pour la société de commissariat aux
comptes MARION**

Olivier MARION
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the bottom and a vertical stroke extending upwards, ending in a small hook.

Comptes annuels
au 30.06.2017

BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 30/06/2017
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations corporelles			
Autres immobilisations corporelles	734,00	89,71	644,29
Immobilisations financières			
Participations	6 190,00		6 190,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 924,00	89,71	6 834,29
ACTIF CIRCULANT			
Créances			
Créances diverses	1 588,80		1 588,80
Disponibilités	1 822,77		1 822,77
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 411,57		3 411,57
TOTAL ACTIF	10 335,57	89,71	10 245,86

BILAN PASSIF

	Net au 30/06/2017
CAPITAUX PROPRES	
Capital social	6 000,00
<i>Résultat de l'exercice</i>	-4 238,94
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 761,06
DETTES	
Emprunts et dettes financières divers	5 810,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 674,80
TOTAL DETTES (1)	8 484,80

TOTAL PASSIF	10 245,86
(1) Dont dettes à moins d'un an	8 484,80

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 20/06/2016
au 30/06/2017
(13 mois)

Autres produits d'exploitation

Autres produits	0,20
-----------------	------

Total des produits d'exploitation	0,20
--	-------------

Charges d'exploitation

Autres achats et charges externes	4 148,43
-----------------------------------	----------

Dotations aux amortissements s/ immobilisations	89,71
---	-------

Autres charges	1,00
----------------	------

Total des charges d'exploitation	4 239,14
---	-----------------

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-4 238,94
--------------------------------	------------------

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-4 238,94
--------------------------------------	------------------

TOTAL DES PRODUITS	0,20
---------------------------	-------------

TOTAL DES CHARGES	4 239,14
--------------------------	-----------------

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-4 238,94
-------------------------------	------------------

ANNEXE

■ INTRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2017, dont le total est de 10.245,86 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des charges est de 4.239,14 Euros et dégageant un déficit de 4.238,94 Euros.

L'exercice a une durée de 13 mois, recouvrant la période du 20 juin 2016 au 30 juin 2017.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan comptable général homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

■ ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		734,00			734,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		734,00			734,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations et créances rattachées		6 190,00			6 190,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		6 190,00			6 190,00
TOTAL DES IMMOBILISATIONS		6 924,00			6 924,00

■ ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel de bureau, informatique et mobilier		89,71		89,71
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		89,71		89,71
TOTAL DES AMORTISSEMENTS		89,71		89,71

Méthodes et durées d'amortissements pratiqués sur les biens neufs :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Matériel de bureau, informatique et mobilier :	Consommation temps	sur 5 ans

ANNEXE

■ ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
ÉTAT DES CRÉANCES				
Actif circulant				
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	515,80	515,80		
Débiteurs divers	1 073,00	1 073,00		
TOTAL DES CRÉANCES	1 588,80	1 588,80		
	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an, 5 ans au +	A plus de 5 ans
ÉTAT DES DETTES				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 674,80	2 674,80		
Groupe et associés	5 810,00	5 810,00		
TOTAL DES DETTES	8 484,80	8 484,80		

■ PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	178,00
TOTAL DES PRODUITS À RECEVOIR	178,00

■ CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 068,00
TOTAL DES CHARGES À PAYER	1 068,00

ANNEXE

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et av. consentis par la Sté et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	CAHT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par Sté exercice	Observations
			BRUTE	NETTE						
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous										
Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la société)										
SAS DSPI	6 000,00	95,00	5 700,00	5 700,00	2 000,00		208 188,49	23 326,85		
SARL SMIN	1 000,00	49,00	490,00	490,00			541 770,80	51 171,11		